

FICHE 6

La prévention du suicide au sein de l'Éducation nationale

Claire Bey et Brigitte Moltrecht
(Direction générale de l'enseignement scolaire [DGESCO])

Contexte

La dégradation de la santé mentale des enfants et des adolescents ces dernières années est confirmée par un ensemble d'indicateurs.

En 2022, un quart des lycéens interrogés dans le cadre de l'enquête nationale en collèges et en lycées chez les adolescents sur la santé et les substances (EnCLASS)¹ déclarent avoir eu des pensées suicidaires au cours des douze derniers mois, une proportion en hausse depuis 2018, passant de 13 % à 17 % chez les garçons, et de 17 % à 31 % chez les filles. La proportion de collégiens (14 %) et de lycéens (15 %) qui présentent un risque de dépression² augmente aussi. Plus largement, la moitié des collégiens (51 %) et lycéens (58 %) disaient avoir eu mal à la tête, au ventre ou au dos, des difficultés à s'endormir, des étourdissements, ou avoir été déprimés, irritables ou nerveux plus d'une fois par semaine durant les six mois précédant l'enquête.

Environ un lycéen sur dix déclare avoir fait une tentative de suicide au cours de sa vie (17 % des filles et 8 % des garçons), et 3 % que leur tentative a donné lieu à une hospitalisation. Si le nombre de personnes hospitalisées pour geste auto-infligé³ est plutôt en baisse dans l'ensemble de la population entre les périodes 2015-2019 et 2021-2022 (c'est-à-dire avant et après la crise sanitaire due au Covid-19), de brutales augmentations sont observées chez les adolescentes et jeunes filles : +63 % de filles de 10 à 14 ans concernées ; +42 % d'adolescentes âgées de 15 à 19 ans ; +32 % de jeunes femmes âgées de 20 à 24 ans (Hazo, *et al.*, 2024).

1. L'édition 2022 de l'enquête (Santé publique France, 2024) repose sur un questionnaire en ligne auto-administré à un échantillon aléatoire de 5 900 collégiens et 3 400 lycéens. Seuls ces derniers ont été interrogés sur d'éventuelles pensées suicidaires ou tentatives de suicide.

2. Un adolescent présente un risque important de dépression à partir du moment où il trouve vraies sept de ces dix affirmations : « Je n'ai pas d'énergie pour l'école » (48 % sont concernés en 2022), « Je me sens découragé(e) » (39 %), « J'ai du mal à réfléchir » (38 %), « Je dors très mal » (34 %), « Je ne supporte pas grand-chose » (34 %), « À l'école, au boulot, j'y arrive pas » (33 %), « Je sens que la tristesse, le cafard me déborde en ce moment » (29 %), « Ce que je fais ne sert à rien » (28 %), « Au fond, quand c'est comme ça, j'ai envie de mourir » (18 %) et « Il n'y a rien qui m'intéresse, plus rien qui m'amuse » (17 %).

3. Les gestes auto-infligés incluent toutes les formes d'auto-agressions volontaires, y compris des lésions volontairement infligées sans intention suicidaire (Hazo, *et al.*, 2024).

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse renforce ses mesures en faveur de la santé mentale

Des mesures d'urgence prises lors de la crise sanitaire

Dès 2020, puis dans la continuité des Assises de la santé mentale et de la psychiatrie de septembre 2021, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ) a pris des mesures pour accompagner les équipes et les élèves dans ce contexte si particulier, avec notamment la mise à disposition de ressources et l'organisation de séminaires nationaux de formation visant à prendre en compte les vulnérabilités, développer la résilience des élèves et les accompagner en période de crise. Pour la mise en place de ces mesures, le MENJ s'appuie sur l'implication forte des personnels, et plus particulièrement des personnels ressources de l'Éducation nationale que sont les médecins, les psychologues, les infirmiers et les assistants de service social.

Parmi ces mesures, en lien avec le ministère de la Santé et de la prévention, le dispositif Monparcourspsy permet à tous les élèves à partir de 3 ans, après une évaluation médicale, de bénéficier de séances remboursées chez des psychologues partenaires. En outre, la campagne #JenParleA lancée par Santé publique France en collaboration avec Fil Santé Jeunes⁴ et la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) a été relayée dans les établissements scolaires. Elle vise à inciter les adolescents en situation de mal-être à en parler, soit à un adulte de confiance, soit aux écoutants de Fil Santé Jeunes (par téléphone ou *via* le tchat de leur site).

Trois mesures renforcées afin de mieux repérer et orienter les élèves en situation de mal-être

Depuis la rentrée 2022, le bien-être constitue l'un des trois axes prioritaires de la politique éducative. Dans ce cadre, le MENJ a annoncé trois mesures à la rentrée 2023 afin de mieux repérer et orienter les élèves en situation de mal-être, et favoriser la bonne santé mentale des élèves.

D'une part, deux personnels par collège doivent désormais être formés au secourisme en santé mentale, dont le conseiller principal d'éducation. Cette formation spécifique, élaborée par la DGESCO avec les équipes académiques en charge de la santé mentale, vise à faire monter en compétence les personnels pédagogiques et éducatifs, qui sont le plus en contact direct avec les élèves. Elle contient un focus sur la spécificité de la crise suicidaire. L'objectif est de faciliter le repérage des élèves en situation de mal-être, d'accueillir leur parole de manière adaptée et de permettre une évaluation de la situation par les personnels ressources de l'établissement (médecins, infirmiers, psychologues, assistants de service social de l'Éducation nationale) afin qu'ils puissent les orienter si nécessaire vers une prise en charge adaptée. En amont, des médecins, infirmiers et

4. Le Fil Santé Jeunes est un service d'écoute destiné aux jeunes de 12 à 25 ans qui souhaitent notamment parler de santé, de sexualité, d'amour et de mal-être.

psychologues de l'Éducation nationale seront formés pour accompagner, comme référents, les secouristes en santé mentale. Ils seront aidés en cela par des superviseurs dans chaque académie.

D'autre part, le 3114, numéro vert de prévention du suicide, est désormais affiché dans les carnets de correspondance des élèves ou dans leur agenda, sur une page dédiée où figurent également le 119 pour l'enfance maltraitée et le 3018 pour la prévention du harcèlement. Le 3114 permet d'apporter des réponses en cas d'urgence et propose, aux jeunes et à leur famille, une écoute et une orientation vers le soin. Pour les professionnels de l'Éducation nationale, il constitue un outil précieux d'aide à la décision.

Enfin, chaque établissement scolaire doit se doter d'un protocole de santé mentale « Du repérage à la prise en charge » afin de faire de la question de la santé mentale un objet de travail commun pour l'ensemble de la communauté éducative. Il permet de formaliser le rôle de chaque acteur selon son degré d'expertise, dans le repérage d'un élève en souffrance, l'alerte, l'évaluation par les professionnels ressources et l'orientation vers le soin, ainsi que dans un circuit de communication (notamment envers les familles) tout en respectant les règles de confidentialité.

Des mesures de long terme pour favoriser la bonne santé mentale des élèves

Les trois mesures précédentes complètent des mesures de long terme visant à développer la résilience et le pouvoir d'agir des jeunes sur leur propre santé, et à instaurer un environnement favorable à une bonne santé mentale, en particulier par le biais du développement des compétences psychosociales tel que défini dans l'instruction interministérielle du 19 août 2022⁵. La démarche École promotrice de santé est ainsi bien implantée au niveau académique et se déploie progressivement dans les établissements qui sont invités à s'engager dans l'obtention du label Édusanté. Les établissements peuvent prendre appui sur les délégations académiques dotées de compétences psychosociales créées en mai 2023, ainsi que sur les équipes académiques École promotrice de santé créées en 2020.

La formation de l'ensemble des personnels

Deux séminaires nationaux ont été organisés sur le sujet en 2023 en direction des personnels d'encadrement d'académie – conseillers techniques sociaux et de santé, inspecteurs du premier et second degré. Le premier portait sur la santé mentale dans le cadre de la démarche École promotrice de santé (avril 2023). Consacré au secourisme en santé mentale (novembre 2023), le second comprenait une conférence et un atelier sur la spécificité de la crise suicidaire.

5. Instruction interministérielle n° DGS/SP4/DGCS/DGESCO/DJEPVA/DS/DGEFP/DPJJ/DGESIP/DGER/2022/131 du 19 août 2022 relative à la stratégie nationale multisectorielle de développement des compétences psychosociales chez les enfants et les jeunes – 2022-2037.

La formation Secourisme en santé mentale se déploie progressivement depuis janvier 2024 dans les académies : 500 formateurs au secourisme en santé mentale ont déjà été formés, et ont formé à leur tour près de 2 900 secouristes en santé mentale. Cette formation se distingue par une approche « positive » portée par la démarche École promotrice de santé et visant le développement d'une bonne santé mentale, et non orientée sur les pathologies et les risques.

De manière complémentaire, un grand nombre d'académies ont également organisé des formations avec l'association Premiers secours en santé mentale France (voir fiche 5). Au total, en 2023-2024, 700 personnels ont été formés au module Standard (pour les adultes souhaitant aider d'autres adultes) et 656 au module Jeune (pour les adultes souhaitant aider des jeunes).

Enfin, la plupart des académies mettent en place différentes formations en direction des personnels de santé de l'Éducation nationale sur l'évaluation du risque suicidaire et l'intervention en situation de crise suicidaire, souvent en partenariat avec les agences régionales de santé (ARS). Par exemple, la formation Sentinelle, destinée aux personnels de l'Éducation nationale, porte sur le repérage des personnes en souffrance au sein de leur milieu de vie ou de travail, et l'orientation de ces personnes vers les ressources d'évaluation ou de soins adaptées.

Des groupes de travail et de réflexion

D'autres projets sur la prévention et la postvention⁶ du suicide sont également mis en place dans certaines académies, en lien avec des partenaires comme les ARS. Par exemple, un groupe de travail composé de l'académie de Nancy-Metz, l'ARS Grand Est et le Centre de prévention du suicide du Grand Est a élaboré une fiche à l'attention des chefs d'établissement sur la conduite à tenir en cas d'événement grave, et notamment lors d'une tentative de suicide ou d'un suicide.

Enfin, les élèves eux-mêmes s'emparent de cette question par le biais du Conseil national à la vie lycéenne. Les élus ont ainsi souhaité travailler en mai 2024 sur les questions de la santé mentale, du bien-être et du développement des compétences psychosociales, et ont fait des propositions à la ministre en faveur du bien-être des élèves. Tout au long de l'année scolaire, ils ont pris des initiatives : organisation d'enquêtes sur le bien-être dans plusieurs académies, réalisation de flyers d'information, formation d'ambassadeurs santé mentale, etc.

6. La postvention désigne l'« ensemble des interventions qui se déploient après un suicide dans le milieu où ce dernier a eu lieu ou dans les milieux qui étaient fréquentés par la personne décédée (école, travail, communauté, etc.). Ces actions ont pour objectifs de diminuer la souffrance individuelle, de renforcer la capacité des individus à faire face à l'adversité, de diminuer le risque de contagion suicidaire, d'augmenter le sentiment de sécurité du milieu et de favoriser un retour au fonctionnement habituel pour le milieu touché » (Mercier, Thomas, 2022).

Références bibliographiques

- **Hazo, J.-B., et al.** (2024). Hospitalisations pour geste auto-infligé : une progression inédite chez les adolescentes et les jeunes femmes en 2021 et 2022. DREES, *Études et Résultats*, 1300.
- **Mercier, P., Thomas, P.** (2022). La stratégie nationale de prévention du suicide. Dans *Suicide - Mesurer l'impact de la crise sanitaire liée au Covid-19*, 5^e rapport de l'ONS, p. 268-270. Paris, France : DREES.
- **SPF, Santé publique France** (2024). *La santé mentale et le bien-être des collégiens et lycéens en France hexagonale. Résultats de l'Enquête nationale en collèges et lycées chez les adolescents sur la santé et les substances (EnCLASS) 2022*. Santé publique France, Le point sur.